

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Condorcet-et-l-instruction-publique>



Condorcet et l'instruction publique

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : samedi 23 octobre 2010

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Pour la réunion du 20 octobre 2010, par N.B.

Marie Jean Antoine Nicolas Caritat de Condorcet est né le 17 septembre 1743 à Ribemont en Picardie. Son père avait le titre de comte et sa famille avait été parmi les premières à embrasser la Réforme. Cinq semaines après sa naissance, le chevalier de Condorcet capitaine de cavalerie, est tué lors de manœuvre.

Fils unique d'une mère dévote et anxieuse Condorcet a pour modèle masculin qu'un oncle évêque. A 11 ans il devint interne au collège jésuites de Reims. Condorcet n'a jamais cessé de clamer haut et fort sa haine de ses premiers maîtres.

En effet le système éducatif des Jésuites reposaient sur 3 principes :

- surveillance constante
- délation érigée en principe de gouvernement
- punitions corporelles

Condorcet a aussi beaucoup critiqué le contenu de leur enseignement :

- 8 h de latin par jour (rhétorique latine apprise par cœur sans comprendre)
- enseignement de la mythologie de la bible racontée de façon dogmatique
- la première année de philosophie qui enseigne à réfuter tout ce que les philosophes enseignent de raisonnable
- cours de moral (péchés véniels, mortels)

Bien que malheureux, **Condorcet fut un élève brillant**. A 15 ans, il intègre le Collège de Navarre de Paris et en août 1759, il est reçu bachelier. Il rentre à l'Académie et a pour professeur de mathématique d'Alembert. A 22 ans, il publie "Du calcul intégral", c'est un triomphe.

Son aptitude pour les mathématiques se révèle très tôt et lui permet d'entrer à l'Académie royale des Sciences dès l'âge de vingt-six ans. Son professeur et ami d'Alembert lui fait connaître Voltaire et l'économiste Turgot qui sera contrôleur général sous Louis XVI.

Mais Condorcet n'est pas seulement un mathématicien brillant, c'est aussi **un philosophe** : l'égalité entre les hommes est pour lui une vérité morale et sociale qui appelle de façon urgente une autre politique et d'autres comportements. D'Alembert était avec Diderot l'un des pères fondateurs de l'Encyclopédie. C'est l'héritier de cet esprit et d'ailleurs **il participera à une nouvelle édition de l'Encyclopédie**. Il sera toute sa vie obsédé par l'injustice. A une époque qui tolère les inégalités, de l'esclavage des Noirs à la plus grande disparité de richesses, il est le seul à combattre tout à la fois pour l'égalité entre les hommes, l'égalité des sexes, le droit à l'accusé devant la justice, le respect des enfants et même des animaux.

Condorcet ne fut pas seulement un savant, un grand commis de l'Etat ou un politique, il fut cent ans avant que l'expression ne s'impose **un intellectuel engagé**. Toute sa vie se partagera entre la réflexion sur les principes et le combat pour les imposer. Il pense que les seuls obstacles au bonheur de l'homme, s'appellent préjugés, intolérance, superstition. Il suffit d'instruire le peuple et de développer la raison de chacun pour mettre un terme au malheur public. Pour lui la tolérance est une valeur aussi sacrée que la raison.

Turgot le nomme inspecteur général de la Monnaie en 1774, fonction que Condorcet occupera jusqu'à la Révolution. En 1777, Condorcet est nommé **secrétaire de l'Académie des Sciences**, et en 1782, **secrétaire de l'Académie française**.

Lorsque Turgot est démissionné et remplacé par Necker Condorcet démissionne et ne s'intéresse plus qu'aux sciences, à la justice et aux droits de l'homme. Il lutte en faveur des exclus, des juifs et des protestants. Il considère l'esclavage des noirs comme une infamie. Montesquieu et Voltaire avaient déjà prononcé des condamnations de principe, mais tous semblaient penser que c'était un mal inévitable.

Condorcet est l'annonciateur d'une révolution scientifique qui comprend trois idées :

- ▶ faire du fait humain un objet de connaissance
- ▶ adapter les méthodes des sciences exactes à ce nouvel objet
- ▶ élaborer une technique de contrôle de ces phénomènes.

L'originalité de Condorcet consiste à **bâtir une science de l'homme comme une science appliquée**, c'est-à-dire à désacraliser l'idée de l'homme, démarche en tout point contraire à celle du christianisme.

En 1785, il publie "Vie de M. Turgot". C'est en fait l'exposé des idées de Turgot que Condorcet fait siennes. Son programme est celui d'une monarchie constitutionnelle :

[-] assemblée nationale

- ▶ fin des distinctions selon les ordres
- ▶ réforme de l'impôt

[-] laïcisation de l'enseignement

En décembre 1786 il se marie avec Sophie de Grouchy ; celle-ci est athée et philosophe. Ils auront une fille.

En 1787, réunion des Etats Généraux, Condorcet est un des membres fondateurs du premier Club dit "des 30". Ce club a une influence aussi bien à Versailles qu'au Parlement. Dans la nuit du 4 août 1787, l'assemblée constituante abolit privilèges et droits féodaux. Condorcet, par tempérament, n'est guère sensible à l'enthousiasme qui emporte les députés. De même, il ne se satisfait pas de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont les termes lui semblent trop vagues. Par contre il souscrit à la décision de confisquer les biens du clergé au profit de la nation.

En septembre 1789, le quartier de St Germain élit Condorcet ; il entre à l'hôtel de ville en même temps que le

chimiste Lavoisier. Sa bataille politique de l'époque est la **suppression du cens électoral** (pour être éligible, il faut payer une certaine somme). Il milite pour la reconnaissance du droit de cité des juifs, contre l'esclavage et en faveur du vote des femmes. Il n'est pas élu aux élections municipales car il n'est pas populaire.

Après la fuite du roi à Varennes, Condorcet n'a plus d'illusion et il réclame la République. L'Assemblée nationale est toujours monarchiste ainsi que le club des Jacobins. Danton et Robespierre ne se hasardent pas non plus à réclamer la république.

A l'automne 1791, le roi est suspendu, on entreprend de réviser la constitution : exécutif renforcé, droit de vote aux hommes aisés ou instruits, limitation de la liberté de la presse. Condorcet s'élève contre ses mesures, il se présente aux élections législatives et il est élu et c'est au sein de l'Assemblée législative qu'il fait partie du Comité d'Instruction publique.

Situation de l'instruction sous l'Ancien régime

L'enseignement élémentaire, celui où on apprend à lire, écrire et compter, a longtemps relevé de l'initiative privée. Les familles les plus fortunées engageaient un précepteur qui instruisait voire même éduquait leurs enfants. Dans quelques villages, des prêtres catholiques, eux aussi, sous-formés, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, faisaient quelques heures de cours en hiver pour les enfants des paysans. Cependant Louis XIV en lutte pour éliminer le protestantisme de son royaume, s'intéresse à l'enseignement élémentaire. En 1698, il ordonne à chaque communauté villageoise d'ouvrir une école dont le maître sera un prêtre catholique ou une personne choisie par le prêtre. L'ordre est renouvelé par Louis XV en 1724. Un peu partout des écoles de villages ou de quartiers s'ouvrent. Cependant, le taux d'alphabétisation reste faible. À la veille de la révolution de 1789, seuls 47% des hommes et 27% des femmes savaient signer le registre des mariages. Dans la France du nord, 90% des communes avaient des écoles. Dans la France du sud, ce chiffre était de 50%. Elles ne fonctionnaient souvent qu'une partie de l'année.

L'enseignement secondaire avait pour but principal de commencer la formation intellectuelle des « cadres » civils, militaires et religieux nécessaires au fonctionnement du pays. Il a vite retenu l'attention des autorités royales et de l'Église catholique. Pendant longtemps il n'a concerné que les garçons des classes dirigeantes (petite noblesse et bourgeoisie).

Avant la révolution de 1789, l'enseignement secondaire était donné dans des collèges tenus par les jésuites jusqu'à leur expulsion en 1764 et les oratoriens dispensant leur formation à la jeunesse aisée (uniquement les garçons). Les filles, elles vont au couvent en attendant le mariage. Dans ces établissements, elles doivent recevoir une bonne éducation car c'est la mère qui doit enseigner la religion aux enfants, cette éducation est la première raison de l'apprentissage de la lecture à la femme.

Les 20 et 21 avril 1792, Condorcet présente à l'Assemblée un rapport et un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique.

Rapport de l'Instruction publique : [RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE Condorcet](#)

- école primaire 6 à 10 ans (lire, écrire, compter)
- école secondaire 10 à 13 ans (histoire, géo, arts mécaniques, dessin, maths, physique, histoire naturelle et sciences sociales)

- instituts (lycée)
- lycée (Université)

Cet enseignement serait obligatoire pour les filles et les garçons, gratuit (bourses), protégé de tout dogmatisme, ouverte à la raison critique et assujettie à aucune autorité religieuse. Chaque citoyen, tout au long de sa vie, aurait la possibilité d'apprendre et d'accroître ses connaissances. Cette instruction serait dispensée par des hommes de savoir, qui agiraient comme des gardiens des Lumières et qui, indépendants du pouvoir, seraient les garants des libertés publiques.

L'école que veut créer Condorcet conduit inévitablement à la République car son projet tend à **former des citoyens libres, égaux et fraternels**. [La nécessité de l'instruction publique . . . Condorcet](#)

Le projet fut jugé contraire aux vertus républicaines et à l'égalité, livrant l'éducation de la Nation à une aristocratie de savants.

De plus, cette présentation aura lieu le jour même de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche. Evidemment dans ces circonstances, le rapport est ajourné, la guerre occupant tous les esprits et l'enseignement de l'Ancien Régime perdure.

La guerre va exacerber les passions politiques, l'obsession de la trahison et de la corruption hante les esprits. Condorcet est du côté des Girondins. A l'Assemblée, la crainte règne à droite, chez les Constitutionnels de voir la monarchie renversée et les Jacobins triompher, à gauche, on redoute que La Fayette et ses partisans s'empare du pouvoir.

De toute la France des détachements de gardes nationaux se mettent en marche vers la capitale, ils réclament des mesures pour briser le pouvoir du roi. Les nouvelles de la guerre sont désastreuses (méfiance, désertions), 50 000 Prussiens marchent vers la frontière. Le 11 juillet, Condorcet vote comme tous les députés la proclamation de la patrie en danger. Par cet acte révolutionnaire, la législative confie aux citoyens eux-mêmes le sort de la Patrie et de la liberté. Elle rend la guerre nationale. Pour Condorcet et ses amis, la seule issue politique possible se trouve dans la nomination d'un nouveau ministère girondin et dans la soumission du roi à l'Assemblée. Mais cette stratégie légaliste et parlementaire ne tient pas compte de la puissance du mouvement révolutionnaire qui anime les sections de Paris et les fédérés arrivés dans la capitale pour célébrer la fête du 14 juillet. (47 sections sur 48 à Paris demandent la déchéance du roi). Condorcet et ses amis essaient d'éviter l'insurrection, d'ailleurs l'Assemblée dans sa majorité est toujours constitutionnelle. Le 9 août, le tocsin sonne dans Paris, l'insurrection commence. Le lendemain, les insurgés attaquent le Palais des Tuileries et une délégation de la Commune se présente à l'Assemblée au nom du peuple. Il y a des milliers de morts et de blessés.

Condorcet va jouer un rôle important en rédigeant un décret portant la suspension du roi, la création d'un ministère provisoire élu par l'Assemblée et la convocation d'une Convention nationale. Désormais tous les hommes âgés de 25 ans sont électeurs (sauf les domestiques), c'est le **suffrage universel** (1792). Danton est élu ministre de la justice. Les Girondins sont majoritaires au Conseil. L'Assemblée détient encore le pouvoir légal, mais la révolution s'est faite sans elle, hors d'elle et presque sans elle. La Commune victorieuse exerce à Paris la réalité du pouvoir. Elle assure seule la responsabilité de la sûreté et de la police générale. La répression s'abat sur la ville : massacre des Suisses, arrestation des aristocrates, fermeture des couvents. La famille royale est enfermée au temple.

Le 19 août, des armées prussiennes sont entrées en France. Danton exalte la volonté de défendre à tout prix la nation envahie, Condorcet le soutient et rédige un texte destiné à expliquer aux français le déroulement des événements et les décisions de l'Assemblée. Celle-ci accueille ce discours avec enthousiasme. Dans toutes les assemblées qui se réuniront fin août pour élire les députés à la convention, ce texte sera lu et exercera une influence certaine sur les électeurs.

Condorcet siège à la Convention et celle-ci prend les décisions suivantes :

- les biens des émigrés seront vendus par petits lots
- les droits féodaux sont supprimés
- les ordres religieux de femmes sont également supprimés
- discussion sur la laïcisation de l'état civil
- le principe du divorce est mis à l'ordre du jour

Le 20 septembre à Valmy, la canonnade se tait et les Prussiens font retraite. Les élus de la Convention se réunissent pour la première fois aux Tuileries le 24 septembre : la royauté est abolie à l'unanimité. Condorcet (député de l'Aisne) devient vice-président de la Convention.

Condorcet a 50 ans, sa santé est fragile, les épreuves passées l'ont sans doute épuisées. Cette lassitude explique sans doute son éloignement presque complet de la tribune de la Convention ; mais il y a une autre raison, la république naissante doit combattre sur plusieurs fronts : la guerre, la contre-révolution, la crise économique. La Convention doit à ses yeux se rassembler dans l'épreuve, mais ses amis Girondins s'opposent systématiquement à la Commune et peu à peu, il se démarque d'eux. Il admire les talents oratoires de Danton mais exècre Marat et n'éprouve qu'antipathie pour Robespierre dont il s'attire la haine en indiquant que pour celui-ci la révolution est une religion dont il est le prêtre entouré de dévotes.

Condorcet croit à **la force des principes**. En septembre, il publie "**La République française aux hommes libres**" : il y rappelle que le peuple français comme tout peuple a seul le droit de fixer sa propre constitution. C'est proclamer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe incompatible avec les règles de la politique internationale de l'époque fondée sur des pactes entre souverains.

En matière économique et financière, il propose que pour équilibrer prix de blé et salaire, il conviendrait d'augmenter les salaires les plus bas. Mais cette esquisse de salaire minimum était trop audacieuse pour l'époque et elle n'est pas retenue.

La principale préoccupation de Condorcet à cette époque est de **fonder la République**. Onze membres sont nommés pour rédiger une nouvelle constitution, il en fait partie.

Le 7 novembre 1792 s'ouvre le procès de Louis XVI. Condorcet n'y joue pas un rôle très important, mais il est connu pour ses combats pour la justice et il est farouchement contre la peine de mort. Il vote pour la culpabilité du roi, mais il ne vote pas la mort. Lorsqu'il s'agit de voter sur le sursis à l'exécution, Condorcet plaide avec passion pour **l'abolition de la peine de mort** et réclame que la Convention vote sans délai des lois pour créer l'Instruction publique. La Convention étonnée applaudit puis il est décidé de supprimer la peine de mort, excepté pour les rois et de jeter les bases de la Constitution et de l'Instruction publique. A la Convention, les Montagnards prennent le pouvoir.

Condorcet achève sa grand œuvre : le projet de Constitution fondée sur les principes de la **raison** et de la **justice** assurant aux citoyens la jouissance la plus entière de leurs droits.

Aux droits énumérés par la Déclaration de 1789 - liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression - le projet ajoute **l'égalité**. Et comme celle-ci demeurera formelle aussi longtemps que subsistera entre les hommes une insupportable

inégalité du savoir, le projet proclame le **droit de chacun à l'instruction, fondement de la République**. De même le droit aux secours, **première expression de la solidarité**, est aussi élevé au rang de Droit de l'homme.

Ce projet n'entraîne pas un enthousiasme débordant car il est complexe et très détaillé, de plus Girondins et Montagnards se déchirent. Robespierre déborde Condorcet sur sa gauche (droit au travail, progressivité de l'impôt). Le projet de Condorcet est abandonné et la Convention demande à 5 membres de lui présenter un autre projet sous 8 jours. Condorcet est humilié. Danton et Robespierre instaure un tribunal révolutionnaire ; les Girondins sont arrêtés, dans les départements des foyers d'insurrection se multiplient.

La liberté de pensée de Condorcet lui vaut de fortes inimitiés. Il critique la proposition de nouvelle Constitution du jacobin de Séchelles, ce qui le fait condamner pour trahison. Cette Constitution du 10 août 1793 est beaucoup courte (124 art.) que l'autre (370 art.) ; elle s'en inspire pour une bonne part (démocratie directe, mais les ministres ne sont pas élus par le peuple), elle s'avère plus chaleureuse, plus généreuse, plus chargée de souffle révolutionnaire.

Condorcet prend la fuite sur les conseils de ses amis et se cache pendant six mois en continuant à écrire une "Esquisse historique des progrès de l'esprit humain" (république des sciences, langage universel, instruction pour tous, nécessaire libération des femmes, foi absolu dans le progrès de l'espèce humaine). Réinterprétée et simplifiée par Auguste Comte, l'Esquisse servira de tremplin à la philosophie positiviste. Il compose aussi à l'intention des enfants des écoles primaires un petit manuel pour apprendre à compter.

Ne se sentant plus en sécurité à Paris, il tente de fuir, mais est arrêté le 27 mars à Clamart. Il sera retrouvé mort deux jours plus tard dans sa cellule, crise cardiaque, meurtre ou suicide, on ne le saura jamais. Son corps est jeté à la fosse commune de Bourg-Egalité.

Conclusion

Condorcet a été le théoricien par excellence de l'instruction publique. Ses cinq mémoires sur l'instruction publique ont inspiré à bien des égards les réformes de la troisième République instaurant une instruction laïque, gratuite et obligatoire. [L'oeuvre de Condorcet](#)

Les mots ici sont importants : instruction n'est pas éducation, et la différence entre ces deux notions fut au cœur du débat qui opposa Condorcet à Robespierre et aux Montagnards. Pour ces derniers, les enfants de la République devaient avant tout être éduqués, ce qui impliquait qu'on leur inculquât la vertu et le zèle patriotique. On retrouve ici une conception de la citoyenneté plus romantique que rationnelle, inspiré notamment par Rousseau, et dont le modèle par excellence était l'éducation spartiate. Pour Condorcet au contraire, un catéchisme même républicain n'est rien d'autre qu'un catéchisme. Pour lui le citoyen doit être instruit et en même temps institué, c'est-à-dire qu'on doit le former à exercer son jugement et son esprit critique. Une nation d'ignorants vertueux serait prompt à sombrer dans une nouvelle tyrannie. La laïcité de Condorcet est universelle : elle s'applique à la République elle-même. Condorcet met en garde contre une sacralisation des institutions : il ne faudrait jamais qu'on en vienne à regarder la constitution comme de nouvelles tables de la loi. Mêmes les textes les plus fondamentaux doivent être susceptibles de révision et constamment soumis à l'examen critique. L'étude de l'histoire politique et technique doit permettre aux futurs citoyens de former l'idée du progrès et du principe de perfectibilité humaine, celle des idées leur montre l'émergence de la notion des droits fondamentaux, et enfin l'étude de l'arithmétique politique doit leur donner les moyens concrets d'exercer la souveraineté.